

Mise en œuvre de la Politique de la Ville sur l'Eurométropole de Strasbourg

Rapport annuel 2016-2017



Décembre 2018

Éléments de contexte

La politique de la ville vise à réduire les inégalités entre les territoires. Elle cible des quartiers prioritaires (QPV – géographie prioritaire définie par l'État) ; 18 quartiers sont concernés sur l'Eurométropole, 1 500 quartiers en France.

Le Contrat de Ville 2015-2020 concrétise les engagements des partenaires. Chaque quartier prioritaire de l'Eurométropole bénéficie d'une Convention d'Application Territoriale, qui définit les priorités d'actions pour le quartier. Certains de ces quartiers sont éligibles au Nouveau Programme National ou Régional de Rénovation urbaine.

La loi Lamy du 21 février 2014 prescrit la réalisation d'un rapport annuel qui rend compte de l'évolution des quartiers prioritaires, les actions menées et les perspectives d'évolution. Cette loi prévoit que les Conseils Citoyens soient informés et qu'ils puissent rendre un avis sur ce rapport.

L'ADEUS a accompagné l'Eurométropole dans la réalisation du rapport annuel 2016-2017.

Éléments de cadrage sur la Politique de la Ville

- ❖ Une politique ciblée sur des quartiers prioritaires (QPV – géographie prioritaire définie par l'État) et qui vise à réduire les inégalités entre les territoires
 - **18 quartiers concernés sur l'Eurométropole, 1 500 quartiers en France**
- ❖ Une politique menée conjointement par l'État et l'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec les communes, le département, la région, la CAF, les bailleurs sociaux...
- ❖ Des priorités d'actions dans des domaines divers : emploi, cadre de vie, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, éducation, prévention de la délinquance...
- ❖ Une volonté d'associer les habitants.es à la Politique de la Ville, avec les Conseils citoyens (obligation inscrite dans la loi d'avoir un Conseil citoyen par quartier prioritaire-QPV)

La Politique de la Ville sur l'Eurométropole

- ❖ 18 quartiers répartis sur cinq communes de l'Eurométropole de Strasbourg,
- ❖ Un contrat de ville 2015-2020
 - ❖ Il est le dispositif qui concrétise les engagements des partenaires
- ❖ Chaque quartier prioritaire de l'Eurométropole de Strasbourg bénéficie d'une Convention d'Application Territoriale (CAT) qui définit les priorités d'actions pour le quartier

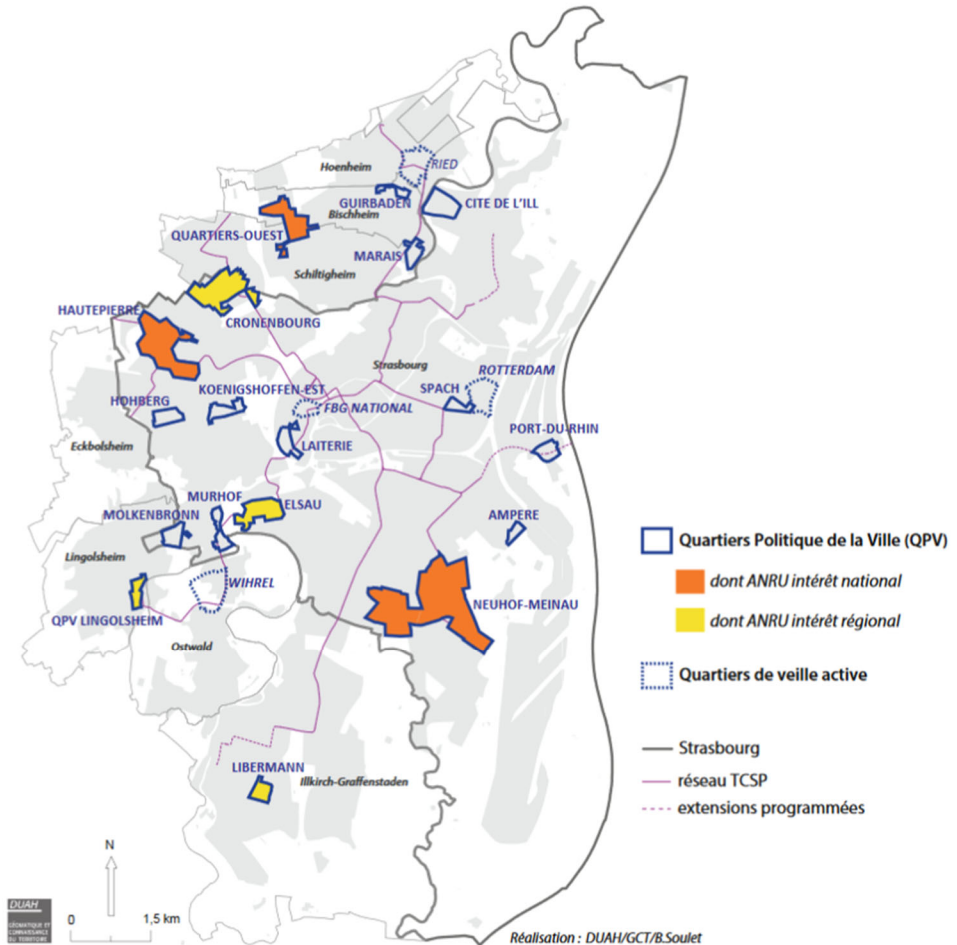
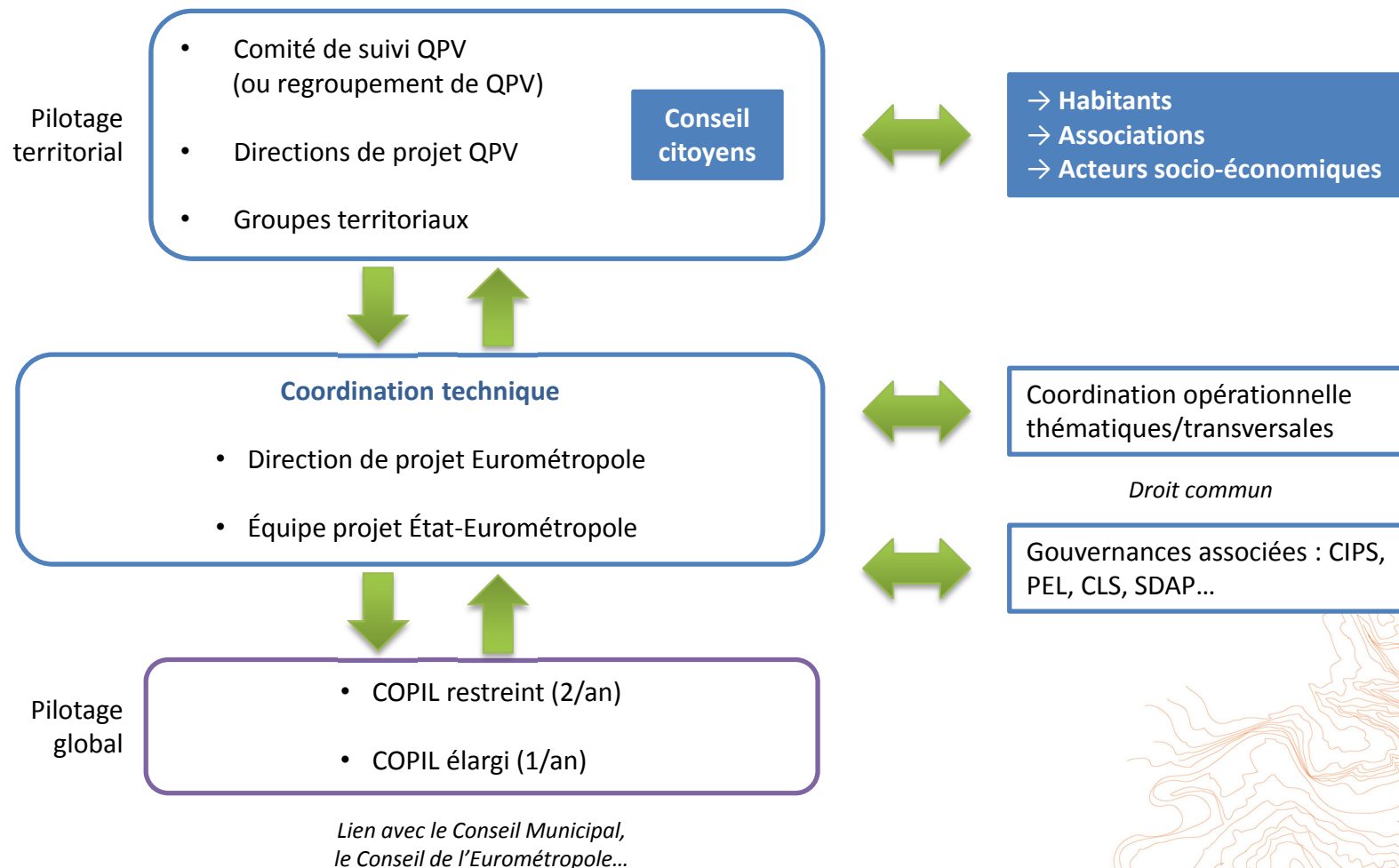


Schéma de la Gouvernance du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg



Extrait de la Convention du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg au 22 avril 2015

La loi Lamy (21 février 2014) prescrit la réalisation d'un rapport annuel

Pourquoi ?

- Rendre compte de l'évolution des quartiers prioritaires ;
 - Rendre compte des actions menées par l'Eurométropole dans le cadre du Contrat de Ville et des Conventions d'Application Territoriale ;
 - Présenter les perspectives d'évolution.
- La loi prévoit que les Conseils citoyens soient informés et qu'ils puissent rendre un avis sur ce rapport

Ce rapport doit contenir les éléments suivants

Article 1 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales

- **Rappeler les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire qui a déterminé son élaboration**
- **Présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires**
- **Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires**
- **Déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de ville**
- **Présenter l'articulation entre les actions menées au niveau des différents volets du Contrat de ville (social, économique et urbain) et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain**
- **Spécifier les actions menées en matière de développement social urbain, financées par la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée (DSU) [si la commune en est bénéficiaire]**

Dès lors, cette partie tiendra lieu du rapport annuel que les communes ayant bénéficié de la DSU doivent faire aux assemblées délibérantes et qui retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés (l'ensemble des indicateurs sociaux et des analyses doivent intégrer la dimension du genre).

Présentation du rapport sur 2 ans (2016 et 2017)

❖ Un rapport structuré autour de plusieurs parties

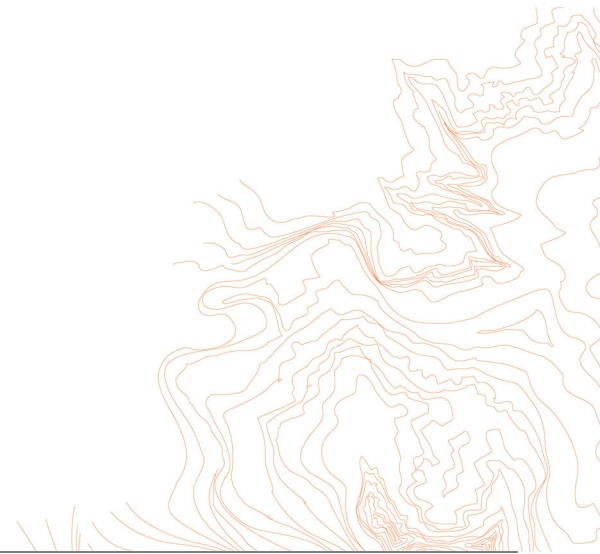
- Profil socio-économique du territoire de l'Eurométropole et des quartiers prioritaires
- Gouvernance et ingénierie du Contrat de ville
- Zoom sur deux enjeux majeurs à l'échelle de l'Eurométropole :
 - L'insertion professionnelle
 - La santé
- Bilan du fonctionnement des Conseils citoyens
- Actions menées par programme (*fiche – programme*)
- Actions menées par quartier (*fiche – quartier*)

 **Au final, un rapport de près de 160 pages**

Le projet de rapport une fois élaboré est soumis pour avis :

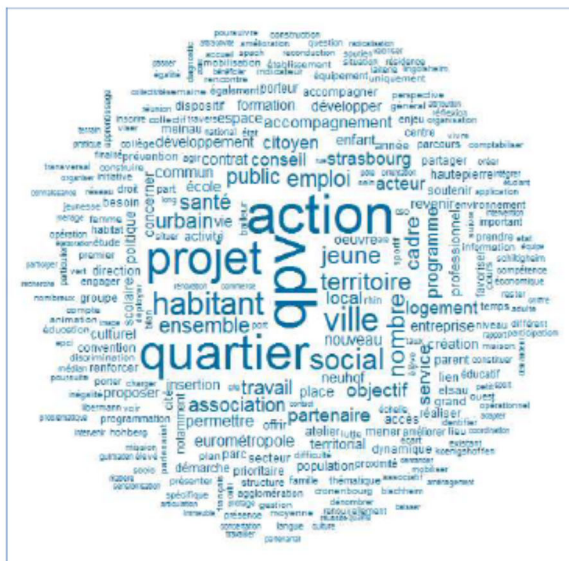
- Aux Conseils municipaux concernés
- Aux Conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires

Il peut également être transmis à d'autres signataires du Contrat de ville



Au final, un rapport
de près de 160 pages

Document de travail



Rapport annuel du Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2016 > 2017

6.2.2. QPV Marais

Le QPV Marais dans son environnement



Propos liminaires

Situé à l'Est du ban communal de Schiltigheim, le QPV du Marais compte 1 934 habitants (Insee, 2013) pour une superficie totale de 10,8 hectares. Ancienne zone industrielle reconvertie en zone d'habitat au début des années 1970, le quartier est séparé du centre urbain par un axe routier Nord-Sud, une ligne de tramway, le Canal de la Marne au Rhin et l'Ille.

Au regard de plusieurs indicateurs, le QPV Marais présente un certain nombre d'atouts. Les aménagements urbains réalisés au début des années 2000 ont doté le quartier d'un environnement de qualité et attractif. La création d'un nouvel axe de déplacement doux a permis de constituer une centralité où s'agrègent des équipements publics et quelques commerces de proximité. Tous les habitants sont desservis à moins de 500 m par une station de transport en commun. Les habitants du QPV Marais semblent fortement attachés à leur quartier.

Parallèlement à ces constats, l'image du quartier reste négative. Malgré une cellule de veille qui fonctionne bien, certains problèmes d'incivilités au quotidien et de délinquance provoquent un sentiment d'insécurité. Hormis l'activité de certains acteurs historiques, la dynamique associative reste assez faible. Il convient de noter également une lente paupérisation du quartier qui touche prioritairement les locataires du parc social.

Les années 2016 - 2017 ont été marquées par une forte dynamique partenariale dans le quartier, renforcée par l'arrivée d'une nouvelle chargée de projet politique de la ville à la Ville de Schiltigheim. La reprise des groupes techniques a permis de remobiliser les acteurs locaux et de mieux coordonner les actions sur le territoire.

Les associations déjà présentes sur le quartier se sont mobilisées davantage dans la mise en place d'actions, comme Génération Marais, et des associations schillickoises se sont nouvellement engagées, comme Desclicks. A noter l'implantation de l'association Echanges dans le quartier, en partenariat avec La Strasbourgeoise habitat qui leur met un local à disposition. La baisse des crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat et l'arrêt des emplois aidés en 2017 ont renforcé les difficultés rencontrées par certaines associations.

Exemple de fiche quartier

Depuis sa création en 2015, le conseil citoyen du Marais fait un travail remarquable dans le quartier. Il est devenu force de proposition et est considéré comme un acteur local à part entière (formations collectives, rentrée citoyenne chaque année pour réaliser un bilan de leur travail et échanger avec les habitants, marche exploratoire, verger citoyen, site de compostage collectif, création d'un logo et d'une page Facebook, participation à la rencontre nationale des conseils citoyens, sensibilisation des habitants aux élections, à la tranquillité publique...).

Chiffre clés

	QPV Le Marais	Total QPV Eurométropole	Eurométropole	
Démographie	Superficie	10,8	527 ha	31 510 ha
	Population en 2013	1 934	79 109	475 904
	Part de la population de 75 ans et plus en 2010 (**)	5,3%	4,4%	7,3%
	Part des étrangers dans la population en 2010 (**)	26,2%	21,5%	10,7%
Revenu, pauvreté, prestations sociales	Revenu disponible annuel médian par unité de consommation en 2014 (*)	13 245 €	12 945 €	20 054 €
	Evolution du revenu disponible médian entre 2012 et 2014	-4,8%	1,1%	1,4%
	Part des revenus d'activités (y compris chômage) dans le revenu disponible en 2014 (*)	53,2%	57,8%	72,8%
	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible en 2014 (*)	20,8%	23,6%	6,5%
	Taux de pauvreté, au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain en 2014 (*)	37,8%	43,0%	18,5%
	Evolution du taux de pauvreté en 2012 et 2014	10,2%	4,4%	7,6%
Chômage, taux d'emploi, formation	Nombre de demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) en 2016 (****)	330	12 526	47 528
	Taux d'emploi des 15-64 ans en 2010 (**)	45,5%	44,7%	60,6%
	Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au Bac parmi la population de 15 ans ou plus non scolarisée en 2010 (**)	76,2%	78,0%	52,8%
	Part de la population avec BAC+2 ou supérieur parmi la population de 15 ans ou plus non scolarisée en 2010 (**)	10,0%	10,3%	32,2%
Ménages	Part des ménages d'une personne en 2010 (**)	21,7%	20,7%	40,7%
	Part des ménages de 5 personnes et plus en 2014 (*)	14,1%	16,2%	5,9%
	Part des familles monoparentales parmi les ménages en 2014 (*)	18,4%	18,4%	9,4%
Logements	Nombre de logements sociaux en 2016 (***)	673	26 548	53 143
	Loyer moyen dans le parc social (€/m ² de surface habitable, sans les charges) (****)	5,11 €	5,14 €	5,63 €
	Taux de logements sociaux en 2016 (****)	85,4%	81,6%	22,0%
	Part des logements sociaux construits avant 1975 (****)	84,7%	76,4%	61,5%

(*) Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FUSoF) 2014
 (**) Insee, Estimations démographiques, RP 2010
 (***) SDES, RPLS ou 1er janvier 2016

(****) SDES, RPLS ou 1er janvier 2016; Insee, RI 2015
 (*****) Pôle-Emploi, 21 décembre 2016

+10%

Très forte évolution du taux de pauvreté entre 2012 et 2014 (moyenne QPV = +4,4%)

142

Rapport annuel du contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg / 2016-2017

Indicateurs généraux de programmation 2016

Actions qui concernent uniquement le QPV Marais :

- nombre de projets proposés : 10
- nombre de projets soutenus par au moins un partenaire : 9
- nombre d'actions en reconduction : 1
- nombre d'actions nouvelles : 8
- nombre de porteurs de projets : 3

On dénombre 26 projets déployés sur plusieurs QPV, dont Marais (ne sont pas comptabilisés les projets qui concernent l'ensemble des QPV de l'agglomération).

Indicateurs généraux de programmation 2017

Actions qui concernent uniquement le QPV Marais :

- nombre de projets proposés : 18
- nombre de projets soutenus par au moins un partenaire : 14
- nombre d'actions en reconduction : 7
- nombre d'actions nouvelles : 7
- nombre de porteurs de projets : 5

On dénombre 24 projets déployés sur plusieurs QPV, dont Marais (ne sont pas comptabilisés les projets qui concernent l'ensemble des QPV de l'agglomération.)

Bilan des actions 2016 et 2017 dans le QPV Marais au regard des objectifs de la convention d'application territoriale

Objectifs de la Convention d'Application Territoriale	Actions réalisées en 2016 et 2017 (sélection des actions les plus saillantes, inventaire non exhaustif)
<p>O1 : Promouvoir l'éducation et soutenir la parentalité : action avec et pour les jeunes, développer la prévention sous toutes ses formes ; développer la maîtrise du langage à travers des projets culturels et artistiques ; accompagner les parents dans leur rôle éducatif ; permettre à chaque enfant d'évoluer dans un parcours de réussite</p>	<p>→ Action « accompagner ensemble les jeunes » par l'association Echanges. Création d'une équipe de proximité pour mobiliser les jeunes du quartier Marais, rencontres autour de la jeunesse, ateliers de sensibilisation pour développer l'esprit critique, accompagnement vers le développement professionnel, ateliers de formation de travail en équipe. Echanges identifie les jeunes en situation de décrochage et les oriente vers les dispositifs déjà en place. L'association représente un véritable relais auprès des autres acteurs locaux. Une vingtaine de jeunes de 15 à 30 ans sont suivis par l'association Echanges.</p> <p>→ Action « arts et cultures au service des langages et de la pensée » par le REP Rouget de l'Isle. Ce projet s'adresse aux élèves et familles des QPV Marais et Cité de l'ill les plus éloignés de l'école. Il vise à augmenter et optimiser le temps d'expression orale des enfants dans toutes les situations d'apprentissage, de permettre un accès aux arts et cultures indispensables à la réussite scolaire et à l'inclusion citoyenne, d'aider les enfants à exprimer leurs sentiments et émotions en utilisant un vocabulaire adapté et précis. De nombreuses activités proposées sur 10 mois de l'année scolaire ; Près de 1800 élèves et leurs familles concernés.</p> <p>→ Accueil d'étudiants polytechniciens par le Centre socioculturel Adolphe Sorgus. Suivi individualisé de jeunes dès la 6^{ème}, temps de rencontre avec les parents pour mettre en place ensemble le suivi de leur scolarité. 2 polytechniciens ; une dizaine de jeunes suivis.</p>
<p>O2 : Améliorer le cadre de vie et mettre en valeur l'image du quartier : améliorer l'image du quartier en contribuant à un développement urbain équilibré et durable ; lutter contre les incivilités en développant la responsabilité citoyenne</p>	<p>→ Création d'un verger citoyen par le conseil citoyen du Marais. Plantation collective d'arbres fruitiers sur le domaine public, en partenariat avec le Centre socioculturel Adolphe Sorgus, l'école Paul-Bert et la ville de Schiltigheim. Sensibilisation des habitants au respect de son environnement. Une dizaine d'arbres et arbustes plantés ; une vingtaine d'enfants impliqués et une dizaine d'habitants.</p> <p>→ Mobilisation des habitants sur la sécurité routière par le conseil citoyen du Marais. Etat des lieux des points critiques sur le quartier et proposition d'actions, proposition d'un suivi régulier. 50 habitants lors de la rencontre avec l'élu.</p> <p>→ Sensibilisation des habitants au respect pendant la période estivale par le Conseil citoyen du Marais. 70 affiches ; 500 tracts distribués pendant la période estivale ; 4 réunions de travail.</p>

Bilan des actions 2016 et 2017 dans le QPV Marais au regard des objectifs de la convention d'application territoriale

Objectifs de la Convention d'Application Territoriale	Actions réalisées en 2016 et 2017 (sélection des actions les plus saillantes, inventaire non exhaustif)
<p>O3 : Accompagner les publics les plus fragiles en s'appuyant sur leurs potentiels. Réduire les inégalités de santé en sensibilisant le Grand public par des actions innovantes</p>	<p>→ Action « sport et santé » menée par le centre socioculturel Adolphe Sorgus. Ateliers diététiques et de sensibilisation, activités sportives (zumba, yoga, gym), valorisation des structures sportives existantes sur le territoire, etc. Cette action a permis de développer 3 activités sportives accessibles à tous ; 150 participants.</p>
<p>O4 : Améliorer le « vivre ensemble » pour prévenir toutes les formes de radicalisation : contribuer à l'autonomie et à l'insertion de tous les habitants par le renforcement des dispositifs et moyens d'accompagnement vers l'emploi ; favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité par la création de lieux d'échanges entre habitants et acteurs du territoire ; améliorer la prévention en développant le sentiment de confiance entre les habitants et les institutions locales ; donner aux habitants des outils de compréhension et de raisonnement.</p>	<p>→ Création d'un poste d'adulte-relais Emploi par le centre socioculturel Adolphe Sorgus, en partenariat avec la Ville de Schiltigheim et l'Etat. Le dispositif vise à accompagner les habitants du quartier qui en ont besoin pour faciliter leurs parcours professionnels, mais aussi à améliorer les relations entre les habitants, les associations, les institutions locales, et les services publics. Depuis avril 2017, une centaine de personnes ont été accueillies par l'adulte-relais.</p> <p>→ Organisation de petits déjeuners thématiques par l'association Génération Marais. Des partenariats sont mis en place avec les associations locales, le Centre socioculturel et la ville de Schiltigheim. Des professionnels sont invités à intervenir pour sensibiliser et échanger sur différentes thématiques comme l'éducation à la citoyenneté, la parentalité, la santé, le droit dans le monde, le droit de la famille, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les radicalisations. 10 petits déjeuners par an ; 300 personnes environ par an participent à cette action, dont 90% issues du QPV Marais.</p> <p>→ Les femmes au cœur de la République par le centre socioculturel Adolphe Sorgus. Ce projet est né du souhait des habitants. Il vise à développer la confiance entre les habitants et les acteurs du territoire, promouvoir l'éducation pour tous en multipliant les actions collectives mixtes et savoir repérer et signaler les signes d'embrigadement. L'action se déroule sur dix jours avec une thématique différente abordée chaque jour : espaces débats, film sur l'histoire des droits des femmes, création d'œuvre culturelle collective parents-enfants, etc. Environ 200 participants chaque année.</p>

Perspectives

- **Soutenir les associations fragilisées**

Certaines associations connaissent des difficultés pour faire face à la charge administrative et financière et menacent de ne plus renouveler leurs actions comme Génération Marais ou sont tout simplement dans l'incapacité de les mettre en œuvre comme Desclicks.

- **Mobiliser de nouveaux acteurs sur le territoire et favoriser la mise en œuvre de nouvelles actions**

Le tissu associatif sur le quartier n'est pas très développé. Il convient d'élargir les partenariats et de permettre à de nouvelles associations d'agir sur le quartier afin de répondre à certains besoins (ou à des associations déjà existantes). Activ'action, association pour l'accompagnement vers l'emploi sur le QPV Ouest, propose par exemple d'étendre ses actions sur le QPV Marais.

- **Engager une démarche collective avec les bailleurs**

Améliorer les échanges entre les acteurs locaux, les habitants et les bailleurs, faire le bilan des actions menées par les bailleurs et réfléchir à de nouvelles actions collectives sur le quartier, amélioration du cadre de vie, réflexion sur l'attribution des logements et la mixité dans le quartier, gestion urbaine de proximité, etc.

- **Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'éducation nationale**

Permettre aux habitants de mieux connaître les actions menées par l'éducation nationale (visite des écoles, présentation des programmes et des activités proposées, présentation des actions menées par les différents acteurs locaux, etc.), favoriser l'émergence de nouvelles actions collectives sur le quartier, favoriser les échanges entre les structures, coordonner les actions pour plus de transparence et de cohérence. Des projets ont déjà été proposés avec la création d'une classe bilingue pour renforcer l'attractivité de l'école et un partenariat avec des étudiants professeurs pour l'accompagnement de jeunes dans le quartier.

- **Continuer de soutenir le conseil citoyen**

Leur permettre de mettre en place leurs projets d'actions le plus rapidement possible, mobiliser d'avantage les habitants pour éviter que la dynamique ne s'essouffle, mais surtout les aider à gérer les sollicitations politiques, à préserver leur neutralité et maintenir leur autonomie.



Exemple de fiche quartier

Pourquoi un avis des Conseils citoyens ?

❖ Ce que dit la Loi

- Les Conseils citoyens ont un mois pour rendre leur avis sur le rapport annuel ;
- L'avis des Conseils citoyens est annexé au rapport, pour la présentation en Conseil municipal et en Conseil communautaire.

❖ Ce que propose l'Eurométropole de Strasbourg

- Un **travail collectif en séance** pour commencer à formuler un avis ;
 - Afin de ne pas démultiplier les temps de présentation, des regroupements sont opérés entre QPV
- Un avis qui pourra être complété dans un délai d'un mois ; sinon l'avis travaillé en séance aujourd'hui sera annexé en l'état au rapport annuel.

❖ Quelques questions pour guider les échanges :

- *« Est-ce que vous avez des questions sur ce qui vient d'être présenté ? »*
- *« Au regard de la présentation qui vient d'être réalisée, qu'est-ce que vous aimeriez qui soit approfondi sur votre quartier ? »*
- *« Que retenez-vous ? Les 2-3 points clés de la situation du quartier. Quels sont pour vous les points forts et les points faibles des actions menées ? »*

Retour sur les avis rendus par les premiers Conseils citoyens

- ❖ Une **difficile appropriation** du sujet par les habitants : politique de la ville, contrat de ville, quartier prioritaire de la ville, convention d'application territoriale...
 - « *Termes technocratiques* » selon certains habitants
 - Perception très bureaucratique du rapport annuel => intérêt pour qui ?, pour quoi ?, quels réels apports pour les habitants du quartier ?
 - « *Un rapport de plus* »
- ❖ Des **intérêts personnels / des problèmes** liés aux conditions de vie qui prennent le pas sur les échanges (problèmes de salubrité, de mobilité...)
- ❖ Une **mobilisation déjà difficile** de la plupart des Conseils citoyens... accentuée par un sujet « qui ne leur parle pas »

Retour sur les avis rendus par les premiers Conseils citoyens

- ❖ Un **accompagnement indispensable** dans la rédaction de l'avis et en séance...
 - Un avis qui peut difficilement être demandé suite à un envoi de document : participants présentant des difficultés en français, absence d'outils informatiques (mails)...
- ❖ Une **opportunité** pour recueillir la perception d'habitants sur certaines actions conduites sur leur quartier
- ❖ Repose plus globalement la question de la place et de la participation des Conseils citoyens dans les processus d'élaboration et d'évaluation



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Équipe projet :

Sabine VETTER (cheffe de projet), Magali BISET, Camille MULLER

PTP 2018 – **Projet 2.1.5.2**

ADEUS – Décembre 2018

Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables
sur le site de l'ADEUS www.adeus.org